

ANNEXE

DELIBERATION N°07.12.2024

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la convention de participation Prévoyance et/ou Santé 2025-2030 du CDG 13.

Conditions de participation financière à la garantie Santé

	Assuré isolé (Personne seule)	Couple (2 adultes)	Famille monoparentale (1 adulte+2 personnes à charges maximum)	Famille (couple avec 1 ou plusieurs enfants, adulte avec 3 personnes à charge et plus,...)
Adulte -de 32 ans	15	18	15	21
Adulte – de 50 ans	15	26	22	30
Adulte de 50 ans et Plus	19	35	29	38

Vu pour être annexé à la délibération N°07-12-2024
Séance du Conseil Municipal du : 12 décembre 2024

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20241212-07-12-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

